



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

Président : PARENT Pascal.

Présents :

ALBAN Bernard, ALLARD Denis, AMADUBLE Philippe, ANSELME Didier, BARBET Bernard, BEGON Yves, CHAMPEIL André, CONSTANCIAS Nicole, DEFOUR Jean-Pierre, DELOLME Thierry, DEPIT Gregory, FOURNEL Raymond, GOURMAND Roland, HARIZA Abtisse, JANNET Jean-François, JURY Lilian, LONGERE Pierre, LOUBEYRE Roland, LUC Eric, MARCE Christian, MICHALLET Paul, MORNAND André, PINEL Michel, PRAT Roger, RAYMOND Jacques, RAYMOND Didier, SALZA Jean-Marc, THINLOT Daniel, VALLET Jean-François, VANTAL Jacques.

Assistent : BIEN Wilfried, CHAUVOT Mylène (représentant Arsène MEYER), COQUET Méline, DEFAY Richard, DI IORIO Sylvie, PAIRE Rémi, SEUX Roland.

Excusés : AURIAC Claude, BELISSANT Patrick, DRESCOT Dominique, JUILLARD Stéphane, MEYER Arsène, MUFFAT JOLY Michel, POITEVIN Guy, SAEZ Gérard, ZUCCHELLO Serge.



Avant de passer à l'Ordre du Jour, le Président fait part des raisons pour lesquelles la réunion du Conseil de Ligue a été organisée dans cette très belle salle qui sera à terme, la salle de sport des Pôles Espoirs.

Il procède à l'appel et présente les excuses de MM. AURIAC, BELISSANT, DRESCOT, JUILLARD, MEYER, MUFFAT JOLY, POITEVIN, SAEZ, ZUCCHELLO.

Il assure Claude AURIAC de tout son soutien pour les moments difficiles qu'il traverse en raison de sa santé.

Il est ravi de la présence du Président d'Honneur Bernard BARBET.

Il informe de la présence de Rémi PAIRE du Pôle Communication, qui assiste à ce Conseil de Ligue pour enregistrer les modifications des poules en direct de la réunion et publier sur le site Internet de la LAURA Foot dès ce soir :

- Le communiqué,
- La composition des poules,
- La décision que nous allons prendre concernant le Futsal,
- Le calendrier sportif 2020/2021.

Le Président bouscule donc l'Ordre du Jour pour évoquer ces différents sujets en premier.



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

1. **Compétitions.**

- **Composition des poules (modifications éventuelles et validation) :**

Suite à la réunion du 24 juin 2020 sur la constitution des poules avec l'ensemble des représentants des Districts, nous allons étudier les différentes propositions.

Modification prévue dans la poule de N3 car selon nos dernières informations, nous aurions un repêchage de l'AS SAINT PRIEST en N2, ce qui repêcherait automatiquement le FC ARPAJON CANTAL AUVERGNE en N3 (à confirmer en fonction de l'éventuel appel de Mulhouse).

On ne peut pas repêcher en N3 l'équipe réserve d'une équipe première qui n'évolue pas en Ligue 1, Ligue 2 ou N1 et à ce jour l'équipe première du PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE n'est pas repêchée en N1. Raison pour laquelle, le FC2A serait désigné.

Mécaniquement cela fait monter une équipe de R2 en R1 supplémentaire et c'est le dernier 2^{ème} de R2 qui doit accéder, à savoir FRATERNELLE AM. LE CENDRE.

Pour l'accédant supplémentaire de R3 en R2, il s'agit de l'équipe 2 du GFA RUMILLY VALLIERES.

De ce fait, sur les 11 poules de R3, il n'y en a plus qu'une qui sera composée de 13 équipes.

Traitement des demandes des clubs arrivées après le 24 juin 2020 :

- OL. BELLEROUCHE : ne souhaitent pas faire trop de déplacements.

Dans sa poule, seul 1 long déplacement est prévu donc nous avons déjà répondu à sa demande.

- Défection en R2 Féminine du GRENOBLE FOOT 38. Il y aura donc 2 poules de 7 et 2 poules de 8.

- COURNON F.C. : demande d'engagement en U20 R2.

Ce dernier vient remplacer le SC LYON suite à sa défection.

- MDA FOOT (futur GOAL FOOT) : demande d'inscription d'une équipe en U16 R2.

Demande rejetée.

- MARIGNIER SPORTS : demande pour une montée en U20 R2.

En attente.

- US PRINGY : demande d'accession en U15 R2.

Demande rejetée car un autre club Haut-Savoyard a déjà été repêché à ce titre-là et le championnat est complet.

- FC VEYLE SAONE : demande d'accession en U15 R2.

Demande rejetée.



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

- SAUVETEURS BRIVOIS : demande à engager une équipe en U16 R2.

Demande rejetée.

- AJ IRIGNY VENIERES : demande de ne pas avoir à se déplacer dans le secteur Ouest.

Demande accordée.

Lilian JURY fait part des diverses demandes reçues ce jour :

- AS SILLINGY : demande de participation au championnat U18 F.

Cette demande sera traitée ultérieurement.

- Groupement MYF BESSAY : demande d'inscription d'une équipe en R2 F.

Demande rejetée.

- AS CLERMONT SAINT JACQUES : demande de participation au championnat U18 F.

Cette demande sera traitée ultérieurement.

Analyse de la composition des poules :

N3 : Pascal PARENT a transmis la nouvelle poule à la DCN intégrant le F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE (les raisons ont été expliquées ci-avant), à condition que le repêchage de l'AS SAINT PRIEST soit confirmé. Le BELFA se prononcera le 16 juillet.

R1 et R2 : Lilian JURY indique que FRATERNELLE AM. LE CENDRE (R2 poule A) accède en R1 en remplacement du F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE.

En R2, il a été remplacé par le FC CHAMALIERES et L'AS MONTCHAT rejoint la poule C. Cela permettra d'absorber l'arrivée du GFA RUMILLY VALLIERES qui passe en poule E.

Pascal PARENT fait remarquer qu'en R2, 5 clubs du Rhône figurent dans une même poule et que c'est le seul District pour lequel c'est le cas.

→ **Après discussion et suite à ces remarques, les membres du Conseil de Ligue valident les poules de R1 et R2.**

R3 : 10 poules à 12 et 1 poule à 13.

Bernard BARBET fait remarquer que la poule à 13 équipes intègre beaucoup de clubs du secteur Ouest et interpelle sur les conditions météorologiques hivernales.

Pascal PARENT signale que la question s'est effectivement posée mais qu'après analyse, ce sont des clubs desservis par l'autoroute. Il y a donc un risque mais il est faible. Aucune poule idéale n'a été trouvée.

→ **Après discussion, les membres du Conseil de Ligue valident les poules de R3.**

R1 F et R2 F :

→ **Les poules sont validées sans remarque.**

U18 F : l'AS SILLINGY intègre la poule E en lieu et place de l'ENT. S. LANFONNET (car équipe a priori en entente donc pas autorisée à jouer en Ligue).



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

Demande de l'AS CLERMONT SAINT JACQUES : pour le moment, la candidature est refusée, d'autant plus que la Ligue n'a pas reçu l'accord du District.

Toutefois, la date limite des souhaits des clubs étant fixée au 15 juillet 2020, le Président propose que cette dernière soit revue au Bureau Plénier du 15 juillet 2020.

U20 R1 et R2 : suite à la défection du SC LYON, le CS NEUVILLOIS accède en U20 R1 (meilleur second) et le FC COURNON en U20 R2 poule B.

→ **Les poules sont validées sans remarque.**

U18 R1 et R2 : en R1, 1 poule de 13 et 1 de 14 donc il n'y a plus qu'à espérer que les conditions météorologiques seront favorables. Les deux territoires ont été mixés.

En revanche, en R2, pas de mixité géographique pour le moment.

→ **Les poules sont validées sans remarque.**

U16 R1 et R2 : en R2, les poules ont été complétées avec des inscriptions de clubs émanant des Districts pour nous permettre de faire 4 poules de 12 et de respecter la géographie.

→ **Les poules sont validées sans remarque.**

U14 et U15 :

En U15 R1, niveau A et B : uniquement des poules de 11.

U15 R2 : 5 poules de 11 qui ont été complétées avec des équipes supplémentaires issues des Districts de Lyon et du Rhône, de l'Isère et de Haute-Savoie Pays de Gex.

→ **Les poules sont validées sans remarque.**

En ce qui concerne toutes les poules composées de 14 ou 13 clubs, Bernard BARBET demande si un retour à 12 clubs est prévu à la fin de la saison.

Pascal PARENT répond par l'affirmative sauf peut-être pour le championnat U18 pour lequel une réforme est prévue (on devait déjà mettre en place une nouvelle organisation pour la saison 2020/2021 mais reportée avec le coronavirus).

• **Situation particulière de la poule R1 Futsal.**

Le Conseil de ligue,

Prenant tout à la fois connaissance :

- de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 30 juin 2020,
- du courrier du 18 juin 2020 de SUD AZERGUES FOOTBALL s'étonnant de la décision du Conseil de Ligue du 06/06/2020 de promouvoir 2 équipes (FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES et FC VAULX EN VELIN) de Futsal R2 poule A et une seule équipe (RCA Futsal) de la poule B en Futsal R1, et demandant une deuxième montée pour la poule B de Futsal R2,

Considérant que la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 30 juin 2020 :

- remet complètement en cause la décision du Conseil de Ligue du 06/06/2020 dans la mesure où l'application du sursis dans le retrait de 3 points à FUTSAL COURNON modifie significativement le classement de la poule A de Futsal R2,



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

- que le nouveau classement élaboré, réintégrant 3 points à Futsal Cournon, hisse ce club à la 1^{ère} place de sa poule devant FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES au quotient : 22 points pour 10 matches soit un quotient de 2,2 pour FUTSAL COURNON contre 23 points pour 11 matches, soit 2,09 pour FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES,
- que le FC VAULX EN VELIN ne peut lui contester cette première place dans la mesure où la CRSEEF avait annoncé dès le Conseil de Ligue du 06/06/2020 qu'un retrait de points supplémentaire aurait dû être appliqué à son équipe de Futsal R2 si cette Commission avait pu se réunir normalement, sa demande de dérogation n'étant intervenue que le 12/02/2020, là où d'autres équipes Futsal, et notamment FUTSAL COURNON, SUD AZERGUES FOOTBALL et RCA Futsal avaient obtenu ces dérogations dès la réunion du 03/02/2020 dont le PV a été publié,
- que la même CRSEEF confirme que dans sa réunion du 29/06/2020, elle a bien accordé la dérogation demandée au club du FC VAULX EN VELIN mais que du fait de sa demande tardive elle a dû procéder à un retrait supplémentaire de 4 points,
- que la CRSEEF confirme qu'aucun autre éventuel retrait de points pour défaut d'encadrement des équipes régionales dans les championnats, notamment Futsal, n'aurait eu une quelconque autre incidence sur les classements du fait de l'arrêt prématuré des compétitions au 13/03/2020 et des décisions prises pour les classements, montées, descentes et départages d'équipes à égalité, ce qu'elle a également acté dans sa réunion du 29/06/2020.

Le Conseil de Ligue :

- procédant par voie d'évocation (unanimité pour l'évocation),
- estimant que si 2 accessions de Futsal R2 poule A en Futsal R1 pouvaient être admises, il n'est pas question d'en prononcer 3, surtout au vu du courrier de SUD AZERGUES FOOTBALL qui, pour le coup, aurait raison de souligner un tel déséquilibre entre les 2 poules de Futsal R2,
- décide à l'unanimité :
 - o d'annuler sa décision du 06/06/2020,
 - o de s'en tenir aux 2 seules montées réglementaires prévues dans ses textes à savoir une montée pour la poule B de Futsal R2 (RCA Futsal) et une montée pour la poule A de Futsal R2 (désormais FUTSAL COURNON),
 - o de ramener sa poule de Futsal R1 à 12 équipes,
- dit que le FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES et le FC VAULX EN VELIN évolueront la saison prochaine en Futsal R2,
- et demande à sa Commission Régionale Futsal de vérifier minutieusement avant le début de la saison les obligations que l'ensemble des clubs régionaux Futsal tant de R1 que de R2 doivent remplir au titre de l'article 3-2 du règlement des championnats régionaux Futsal figurant aux règlements généraux de la LAuRAFoot.

Suite à cette décision, la poule de Futsal R1 sera composée de 12 équipes et est validée par le Conseil de Ligue.



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

Futsal R2 :

→ **Dès lors, les poules sont validées sans remarque.**

- **Calendriers 2020/2021.**

Publié précédemment, ce document a été complété avec les dates des compétitions Futsal et U18 F et celles des Coupes LAuRAFoot. Pour rappel, ces dernières reprendront aux tours où elles se sont arrêtées en 2019/2020, à savoir :

Seniors Masculins : reprise aux 16èmes de finale le mercredi 11 novembre 2020.

Seniors Féminins : reprise aux 8èmes de finale le 14 février 2021.

Seniors Futsal : reprise aux ¼ de finale le 21 mars 2021.

Pascal PARENT souligne que dans les catégories Jeunes le calendrier initial a été « allégé » en avril afin de donner la possibilité aux clubs de participer à des tournois durant les vacances de printemps.

Didier ANSELME propose néanmoins que la journée du 24 janvier en U16 R2 et U20 R2, poules de 12, soit repoussée au 11 avril (premier samedi des vacances), afin de bénéficier d'une météo plus clémente. C'est d'ailleurs le cas pour tous les autres championnats de Jeunes.

Le Conseil de Ligue approuve cette suggestion.

De même, Jean-Marc SALZA propose que la date du 24 janvier 2021 en U15 et U14 (poule de 11) soit repoussée au 25 avril 2021.

Roland SEUX précise que des interligues U15 sont programmés du 20 au 23 avril et des stages régionaux U14 les 23, 24 et 25 avril. Ce n'est donc pas jouable.

Le Conseil de Ligue décale donc cette journée au 11 avril également pour les U14 et U15.

Roland LOUBEYRE attire l'attention du Conseil de Ligue sur le fait que dans le calendrier final de N3, quatre journées de championnat sont consécutives au mois de mai et ne laissent guère de place pour d'éventuels matchs en retard. Il propose de décaler au moins une journée au 24 janvier.

Jean-Marc SALZA propose plutôt le 18 avril.

Après discussion, la journée du 22 mai en N3 est avancée au 18 avril.

→ **Le calendrier sportif est validé avec les modifications ci-dessus.**

Si l'Opération critérium U13 devait être reconduite, Roland SEUX informe qu'à partir du 28 février, 7 dates seront à inscrire au calendrier. Le Président propose que celles-ci soient communiquées au prochain Conseil de Ligue.

A la demande d'Yves BEGON, le calendrier sportif sera à compléter des dates de la Coupe Nationale de Foot Entreprise.



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

- **Coupe de France : nombre d'engagés et tour de cadrage.**

Pierre LONGERE se réjouit qu'à ce jour, 906 clubs soient inscrits en Coupe de France. Après simulation, un tour de cadrage avec 147 rencontres se disputera le week-end des 29 et 30 août 2020.

Répartition du nombre d'engagés par District :

Ain	70
Allier	70
Cantal	42
Isère	107
Drôme-Ardèche	120
Loire	89
Haute-Loire	52
Puy de Dôme	98
Lyon & Rhône	120
Savoie	41
Haute-Savoie Pays de Gex	91

Environ 700 clubs de niveau départemental sont inscrits à la Coupe de France.

- **Création de la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats.**

Le Président souhaite acter la création d'une Commission de Réforme et de Suivi des championnats régionaux à compter de la saison 2020/2021.

Celle-ci sera composée de 8 membres et Arsène MEYER en sera le Président.

Nicole CONSTANCIAS demande si la Commission Féminine sera représentée dans cette commission ?

Le football féminin sera associé aux travaux de la Commission.

→ **Le Conseil de Ligue valide la création de cette Commission qui sera installée lors de sa prochaine réunion.**

- **Obligations d'encadrement des équipes régionales de jeunes pour la saison 2020/2021.**

Après la réunion de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, à laquelle le Président a assisté, et suite aux difficultés rencontrées cette saison par les clubs, il a été décidé de proposer au Conseil de Ligue de différer d'une saison l'application des obligations supplémentaires d'encadrement pour les équipes régionales de jeunes, votées à la dernière AG du 30 novembre 2019 à Cournon.

Le texte applicable en 2019/2020 serait donc toujours applicable en 2020/2021 et les nouvelles dispositions ne prendraient effet qu'en 2021/2022.

Par ailleurs, lors de la même réunion, il a été décidé que les dérogations accordées par la CRSEEF pour la saison 2019/2020 seront reportées jusqu'au 31 décembre 2020 pour laisser le temps aux éducateurs de passer les formations adéquates.

→ **Le Conseil de Ligue valide ces deux propositions à l'unanimité.**



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

2. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.

- **Point sur les licences.**

Au 9 juillet 2019 : 43 754 licences éditées et au 9 juillet 2020 : 48 345, soit + de 10 % de date à date. Toutes les catégories sont en augmentation.

- **Point sur le Fonds National de Solidarité.**

On note que 80 % des clubs ont répondu et plus de 75 % d'entre eux ont dit qu'ils souhaitaient en bénéficier. Cela démontre toute la pertinence de ce dispositif.

Concernant les clubs qui se sont trompés en répondant au questionnaire, il a été convenu que les Districts feront la relance et communiqueront à la Fédération les corrections éventuelles.

- **Point sur le relevé N° 3, décision pour les clubs en impayé. Edition du relevé N° 4 (relevé soldant la saison 2019/2020) et date de recouvrement.**

Relevé n°3 :

Lilian JURY informe qu'il a été décidé que les sommes restant dues jusqu'à 250 euros, soient reportées sur le relevé N° 4.

Pour les sommes supérieures à 250 euros, l'édition des licences a été bloquée.

Chaque District s'est vu remettre la liste des clubs concernés. Il y a environ une quarantaine de clubs.

A ce jour, sur les 49 000 euros restant dus par les clubs, après relance et travail de MM. JURY et THINLOT, cette somme a baissé à 26 000 euros.

Richard DEFAY évoque la liste des clubs radiés, en inactivité totale depuis plusieurs saisons, d'autres ayant repris en football loisirs, et qui doivent de l'argent.

Les Districts devront se positionner sur le sort de ces clubs pour éviter de conserver dans les comptes de la ligue des sommes qui ne correspondent plus à rien.

Relevé N° 4 : celui-ci sera édité le 15 ou le 16 juillet pour un règlement au 20 août 2020.

- **Représentation de la Ligue dans les différentes AG de District.**

Sera traité avec le calendrier des manifestations de la LAuRAFoot.

- **BMF en apprentissage.**

Suite à la présentation au Conseil de Ligue de Cournon le 6 juin dernier, l'ouverture de 2 BMF en apprentissage a été approuvée à Lyon et Ballaison.

Vu le nombre important de candidatures, cela permet d'ouvrir les deux antennes (respectivement 26 places et 22 places).

Le Conseil de Ligue avait accepté d'embaucher un ½ poste technique et un ½ poste administratif.

Le poste administratif a été pourvu par la mutation en interne d'Agnès CHOUMON (initialement au Pôle Compétitions) qui avait manifesté le désir d'élargir son horizon professionnel et a



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

accepté la proposition qui lui a été faite de renforcer le Pôle Formations. L'équipe qui l'a accueillie est ravie d'elle.

Le service Compétitions sera réorganisé mais il n'est pas prévu de la remplacer.

Du coup, une proposition a été faite à Francis HUDRY, porteur du projet, de basculer en CDI pour s'occuper principalement du BMF en apprentissage.

- **COMEX du 8 juillet 2020.**

- Evolution du Règlement Intérieur de la Commission Fédérale des Arbitres.
- 4 arbitres féminines centrales et 4 arbitres féminines assistantes se sont vu proposer un contrat Elite. Celles-ci seront en contrat de prestation de services avec la Fédération, allant ainsi dans le sens d'une plus grande professionnalisation de l'arbitrage féminin.
- Quelques changements sur les Lois du Jeu.
Test sur une année : 5 changements autorisés au lieu de 3, tout en gardant 3 arrêts de jeu dans le football professionnel.
- Les clubs de GAZELEC FC AJACCIO et BEZIERS FC ont perdu le statut professionnel mais seront « aidés » financièrement.
- F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, US QUEUVILLY ROUEN METROPOLE, RED STAR conservent le statut professionnel.
- Les clubs de LE MANS FC et US ORLEANS ont été déboutés de leur demande de Ligue 2 à 22 et leur descente est confirmée en NATIONAL 1.
- En instance auprès du CNOSF, reste la question du barrage de l'US BOULOGNE et du SC AMIENS pour la Ligue 1.
- Pour la LAuRAFoot, 2 dossiers sont en cours à ce jour au CNOSF : l'AS ST ETIENNE (féminines) et HAUTS LYONNAIS.
- Purge des suspensions :
La décision initiale du COMEX de décaler la date de fin des suspensions en temps a finalement été annulée suite à une proposition de conciliation du CNOSF défavorable. Le COMEX a donc souhaité faire un geste concernant les joueurs suspendus en nombre de matchs : ceux-ci auront une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour.
Des précisions quant à l'application de cette décision seront prochainement envoyées par la FFF.
- AG électorale de la LFA : celle-ci aura lieu le 30 avril 2020 et non le 24 avril comme annoncé (car finale de la Coupe de France).
- Finales de la Coupe de France, de la Coupe de France Féminine et de la Coupe de la Ligue : nous sommes toujours sur une jauge de 5000 spectateurs.
Pour la Finale de la Coupe de France, la FFF met à disposition de la ligue 10 places en catégorie A (hors invitations des Présidents de District). Si aucun membre du Conseil de Ligue n'est intéressé, elles seront confiées au District de la Loire (vu que l'AS ST ETIENNE est en finale).
- Toutes les fusions de clubs saisies concernant la LAuRAFoot ont été approuvées.



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

3. *Approbations.*

- Compte-rendu réunion Conseil de Ligue du 06/06/2020.

Remarque de Roger PRAT : Jean-Claude COUAILLES n'est pas Président de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine mais de l'Occitanie.

Remarque d'Arsène MEYER reçue par mail pour compléter son intervention.

Remarque de Jean-François VALLET : le District Drôme-Ardèche ne fait pas partie des Districts concernés par la régionalisation de la formation.

Remarque de Pierre LONGERE : modification de la date du tour de cadrage de la Coupe de France dans le copier-coller du communiqué.

- Compte-rendu réunion Bureau Plénier du 22/06/2020.

→ **Après intégration de ces remarques, les compte-rendus sont adoptés à l'unanimité.**

4. *Point Tola Vologe.*

Richard DEFAY présente au Conseil de Ligue les conclusions de l'étude des cabinets In Extenso et Delsol sur l'opportunité ou non de créer une structure de gestion (SAS) pour la gestion de Tola Vologe.

Après discussions, notamment avec Eric LUC et Jacques VANTAL, la solution apparaît « dangereuse » et pas avantageuse fiscalement parlant. La gestion de TV reste donc en directe pour le moment.

5. *Calendrier 2020-2021 des manifestations et réunions.*

- Conseils de Ligue, Bureaux Pléniers, Réunions clubs, AG des Districts...

Le calendrier proposé par le Président est validé avec l'ajout des dates suivantes :

AG Savoie : le samedi 12 septembre 2020.

AG Loire : le vendredi 20 novembre 2020.

L'AG du District du Puy de Dôme aura lieu les 18 ou 25 septembre ou le 2 octobre, à confirmer.



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

Représentants de la Ligue aux AG des Districts :

Ain	Samedi 3 octobre 2020	Samedi 3 octobre 2020	Attignat	P. PARENT et/ou L. JURY, B. ALBAN, D.ANSELME, B. BARBET, G.DEPIT, R.GOURMAND
Allier	Samedi 17 octobre 2020	Samedi 17 octobre 2020	Varennes sur Allier	P. PARENT et/ou L. JURY, B. BARBET, A.CHAMPEIL, D.RAYMOND, P. AMADUBLE, P.MICHALLET, A.HARIZA, R. FOURNEL, N.CONSTANDAS,
Isère	Samedi 21 novembre 2020	Samedi 21 novembre 2020	Voiron	P. PARENT et/ou L. JURY, B. BARBET, J.RAYMOND, R.GOURMAND, D. ANSELME, C.MARCE
Cantal	Samedi 19 septembre 2020 8h30	Samedi 19 septembre 2020 8h30	Salle polyvalente Jussac	P. PARENT et/ou L. JURY, B. BARBET, P.AMADUBLE, N.CONSTANCIAS, A. HARIZA, A.CHAMPEIL, J. VANTAL, P. MICHALLET, R.FOURNEL
Drôme-Ardèche	Vendredi 16 octobre 2020	Vendredi 16 octobre 2020	Valence	P. PARENT et/ou L. JURY, D. ALLARD, D.ANSELME, B. BARBET, P.LONGERE, P.MICHALLET
Haute-Loire	Samedi 26 septembre 2020	Samedi 26 septembre 2020	Espaly	P. PARENT et/ou L. JURY, B. BARBET, P. AMADUBLE, Y.BEGON, A.CHAMPEIL, P. MICHALLET, G.POITEVIN
Loire	20 Novembre 2020	20 Novembre 2020	Hippodrome Feurs	P. PARENT et/ou L. JURY, B. BARBET, D.ANSELME, P.MICHALLET
Puy de Dôme	Vendredi 2 octobre 2020	Vendredi 2 octobre 2020	Cournon	P. PARENT et/ou L. JURY, B. BARBET, R.FOURNEL, N. CONSTANCIAS, R.PRAT, A. HARIZA, J. VANTAL
Lyon & Rhône	Samedi 10 octobre 2020	Samedi 10 octobre 2020	Chazay d'Azergues	P. PARENT et/ou L. JURY, B. BARBET, B.ALBAN, C. MARCE, R. GOURMAND
Savoie	12 Septembre 2020 matin 9h00	12 Septembre 2020 9h00	Laissaud	P. PARENT, B. BARBET, P. LONGERE, C.MARCE, P. MICHALLET, VALLET
Haute-Savoie P&G	Vendredi 27 novembre 2020	Vendredi 27 novembre 2020	Ville la Grand	P. PARENT et/ou L. JURY, D. ANSELME, B.BARBET, R GOURMAND, C. MARCE, J.RAYMOND, JF VALLET

6. Dossiers juridiques et/ou règlementaires.

- **Courriers des clubs :**

- Coupe LAuRAFoot : EVIAN THONON GRAND GENEVE FC était qualifié mais l'équipe est montée en N3.

Le club avait joué un tour de cadrage le 29 février 2020 contre le FC ECHIROLLES et n'a pas de réserve en Ligue. Le Président propose donc de repêcher le FC ECHIROLLES pour jouer contre l'US FEILLENS. Les autres rencontres restent inchangées.

Le Conseil de Ligue donne son accord sur cette proposition.

- Coupe Régionale Futsal Georges VERNET : FUTSAL BOURGET UNITED nous a écrit car pour des raisons financières, le club n'a pas souhaité repartir en Futsal R2. En revanche, le club était qualifié en ¼ de finale de la Coupe et s'étonne que la LAuRAFoot ne souhaite plus qu'il y participe au motif qu'il ne joue plus au niveau régional.



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

→ Le Conseil de Ligue valide la participation du club sous réserve de l'engagement et de la participation effective de son équipe au championnat D1 Futsal de son district.

- Coupe LAuRAFoot Féminine : Courrier du PUY FOOT 43 AUVERGNE

Le club était qualifié mais accède au niveau national.

Il convient de vérifier si le club a une équipe réserve en championnat féminin à 11 de ligue ou de district ? Demande mise en attente.

- **Courrier du FC ESPALEM LORLANGES :**

Contestation du retrait de 6 points suite au non-paiement du relevé compte n°1 dans les délais. Après discussion, ce dossier sera traité lors du Bureau Plénier du 15 juillet 2020.

- **Relevé de compte n°1 :**

Pascal PARENT propose que pour le relevé de compte n°1 nous appliquions des retraits de points avec sursis et non des points fermes pour les défauts de paiement.

En effet, en début de saison, il y a les nouveaux clubs accédant de District et dans certains clubs, même régionaux, il y a eu des changements parmi les dirigeants. Il trouve donc sévère de commencer la saison avec des points fermes pour la trésorerie.

Cette modification serait applicable dès cette saison 2020/2021.

→ **Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité cette proposition.**

- **Dérogations article 73 des Règlements Généraux de la FFF :**

Les joueuses U16 F et U17F peuvent pratiquer en Senior dans les compétitions de District, dans la limite du nombre de joueuses U16 F et U17 F pouvant figurer sur la feuille de match, comme défini ci-après :

- District de l'Ain : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de l'Allier : 0 U16 F et 2 U17 F.
- District du Cantal : 1 U16 F et 3 U17 F.
- District Drôme-Ardèche : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de la Haute-Loire : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de Haute-Savoie et du Pays de Gex : 1 U16 F et 2 U17 F.
- District de l'Isère : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de la Loire : 3 U16 F et 3 U17 F.
- District de Lyon et du Rhône : 0 U16 F et 1 U17 F.
- District du Puy de Dôme : 0 U16 F et 3 U17 F.
- District de Savoie : 3 U16 F et 3 U17 F.

Le Conseil de Ligue valide les demandes de dérogation ci-dessus pour la saison 2020/2021.



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

7. Questions diverses (à poser par écrit pour le 8 juillet 2020).

- Roger PRAT : Journée Nationale des Bénévoles.

Cette dernière est reportée à la saison prochaine. La liberté est laissée aux Districts de choisir s'ils souhaitent envoyer les bénévoles normalement prévus pour la saison 2019/2020 ou s'ils souhaitent en choisir de nouveaux.

- Michel MUFFAT-JOLY : Nombre de rencontres qu'un arbitre Futsal doit arbitrer par saison pour couvrir son club.

Lilian JURY répond qu'au niveau régional, un arbitre Futsal senior doit arbitrer 18 matchs. Michel MUFFAT-JOLY demande comment faire s'il n'y a que 14 matchs dans une saison ? Lilian JURY précise que dans ce cas, si l'arbitre a répondu à l'intégralité de ses désignations, on peut considérer qu'il est en règle.

- Nicole CONSTANCIAS :

1/ Reconduction de l'opération LAuRAFoot "Ma première Licence" 2020-2021.
4525 femmes dirigeantes en 2019/2020 et seulement 22 licences éligibles à cette opération. Plusieurs membres du Conseil de Ligue évoquent et regrettent le manque de communication et le mauvais suivi de cette opération.

→ Le Conseil de Ligue valide la reconduction de l'opération mais à condition que l'opération soit vraiment prise en main et que l'on améliore la communication.

2/ Positionnement de la ligue sur la politique de Féminisation.

La Commission souhaite mettre en avant le fait que le terme de « féminisation » ne s'emploie plus beaucoup et que l'on parle davantage de « mixité dans le football ».

De plus, au niveau de notre Ligue, il n'y a que 2 membres féminines au Conseil de Ligue alors qu'il est fortement recommandé de s'approcher des 25%. De ce fait, nous devrions au moins atteindre 4 ou 5 membres.

Pascal PARENT reconnaît que la Ligue doit s'améliorer sur le nombre d'élues féminines mais il appartient aussi à la commission de proposer des candidates.

Par ailleurs, il estime que changer le nom de la commission en « Commission de la Mixité » ne parlerait à personne et n'aurait pas de sens.

- Didier RAYMOND pour la CRSEEF :

La LAuRAFoot ne pourrait-elle pas envisager un partenariat avec d'autres fournisseurs sur le secteur de l'ancienne Ligue Auvergne afin d'assurer une présence commerciale plus équilibrée géographiquement et ainsi s'assurer une meilleure image auprès du public de licenciés ?

Richard DEFAY répond que le fournisseur actuel de la Ligue est « Espace sport côtières ». Il est fournisseur et non partenaire. Le partenaire de la Ligue, c'est Nike et la marque l'a choisi pour la distribution des produits.

Didier RAYMOND précise qu'en ex-Auvergne, c'était « numéro 10 » qui assurait cette fonction. Pascal PARENT répond que l'on peut peut-être passer par 2 fournisseurs dont 1 plus local près de Cournon. A creuser.



PV du CONSEIL DE LIGUE

Vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 à Lyon

- Jean-Marc SALZA : Nomination observateur d'arbitres : Olivier LAGOUTTE.
Le Conseil de Ligue valide la nomination de ce dernier.

Pascal PARENT tient à terminer cette réunion en précisant qu'à chaque fois qu'on participe à un Conseil de Ligue, les membres doivent respecter le secret des délibérations. Ainsi, on ne doit pas se précipiter pour donner des informations confidentielles à d'autres personnes. Les seules communications doivent se faire par la Ligue par le biais des PV officiels et/ou publications sur le site internet.

La séance est close à 22h00.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE